



Le 22 septembre 2010

Pour diffusion immédiate

Sites d'enfouissement vieillissants : les pollueurs oubliés de l'Ontario

Toronto, le 22 septembre 2010 – « Le ministère de l'Environnement a perdu le compte de centaines de sites d'enfouissements vieillissants qui menacent la qualité de l'air et de l'eau en Ontario », indique M. Gord Miller, le commissaire à l'environnement de l'Ontario, dans son rapport annuel de 2009-2010 publié aujourd'hui.

« Sans mesure de protection adéquate, ni surveillance, les sites d'enfouissement vieillissants pourraient poser un énorme risque pour l'environnement », signale M. Miller. « Les polluants peuvent s'infiltrer dans les eaux souterraines et de surface. La décomposition émet des odeurs nauséabondes et des gaz à effet de serre. »

Les sites d'enfouissement modernes sont conçus pour réguler les émissions atmosphériques et éviter que les contaminants n'atteignent les sources d'eau. Toutefois, les sites établis avant la mise en application d'une norme réglementaire stricte en 1998 ne le sont pas. M. Miller dit que « les sites d'enfouissement vieillissants ne sont pas répertoriés de façon adéquate, ni inspectés régulièrement. De plus, la province ne met pas à jour les autorisations qu'ils ont obtenues. »

- On compte 2 449 sites d'enfouissements en Ontario dotés de certificats d'autorisation. Seul 1 % des sites d'enfouissement, soit 21, sont assujettis aux exigences strictes de 1998 de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
- Le ministère n'inspecte que 11 % des sites d'enfouissement par an. Le faible taux d'inspection augmente le risque que l'eau contaminée suinte sans être détectée des vieux sites.
- On estime que plus de 1 000 sites d'enfouissement anciens auraient cessé toute activité avant même que le ministère ne soit créé. Le ministère pratique donc encore moins d'exams sur ces vieux dépotoirs, le cas échéant.

.../La suite à la page 2



Gord Miller, B.Sc, M.Sc
Commissioner

Gord Miller, B.Sc, M.Sc.
Commissaire

M. Miller dit que « le ministère n'a pas encore mis en pratique les recommandations précédentes pour mettre à jour les autorisations désuètes remises aux sites d'enfouissements et créer un répertoire de tous les sites d'enfouissement de l'Ontario auquel le public aurait accès ». Le commissaire est perplexe devant le fait que les bases de données ministérielles actuelles sont moins accessibles et moins exhaustives que le répertoire des sites d'enfouissement de 1991 du ministère. Il s'agit d'un document publié qui dressait une liste de renseignements sur tous les sites d'enfouissements provinciaux.

« Les sites d'enfouissement ne peuvent plus être les pollueurs oubliés de la province. Le public s'attend à ce que le ministère tienne un registre à jour des sites d'enfouissement provinciaux, à ce qu'il surveille les sites à haut risque et à ce qu'il actualise les certificats d'autorisation au besoin. Ce sont là des étapes nécessaires pour protéger notre air et notre eau », explique M. Miller.

Le commissaire remarque que le vérificateur général de l'Ontario évalue également la gestion des sites d'enfouissement de l'Ontario en prévision de son prochain rapport.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO) est nommé par l'Assemblée législative pour agir comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province et faire rapport sur les décisions gouvernementales environnementales.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Hayley Easto, coordonnatrice des communications et de la sensibilisation
Bureau du commissaire à l'environnement de l'Ontario
Tél. : (416) 325-3371
Numéro sans frais pour les requêtes : 1 800 701-6454
hayley.easto@eco.on.ca

Also available in English.